

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Mythologie ou explication des Fables, Paris, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627](#)[Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre XI](#)[Item Mythologie, Paris, 1627 - X \[23\] : Des Parques](#)

## Mythologie, Paris, 1627 - X [23] : Des Parques

**Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur)**

**Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X**

*Ce document est une transformation de :*  
[Mythologia, Francfort, 1581 - X \[23\] : De Parcis](#)

---

**Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X**

*Ce document est une transformation de :*  
[Mythologia, Venise, 1567 - X \[23\] : De Parcis](#)

---

**Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre X**

*Ce document est une révision de :*  
[Mythologie, Lyon, 1612 - X \[23\] : Des Parques](#)

---

**Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre III**

[Mythologie, Paris, 1627 - III, 06 : De Cerbere](#) a pour résumé ce document

---

## Informations sur la notice

Auteurs de la noticeÉquipe Mythologia  
Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : BnF, Gallica

## Présentation du document

PublicationParis, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627  
ExemplaireParis (France), BnF, NUMM-117380 - J-1943 (1-2)  
Formatin-fol  
langue(s)Français  
Paginationp. 1053-1054

## Des dieux, des monstres et des humains

Entités mythologiques, historiques et religieuses[Parques](#)

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 30/04/2018 Dernière modification le 25/11/2024

---

Car sous cette fiction ils ont exprimé les soucis & chagrins attristans voire bourrelans les consciences à l'article de la mort, pour detourner les furuians de toutes maluerfations. Et dès que les trespassez arriuoient sur le bord desdites riuieres, s'il se trouuoit quelque ame qui fust là descenduë par quelque moyen illegitime, à laquelle on n'eust rendu le dernier deuoir, elle auoit tout loisir de se promener deuant qu'estre receuë en la barque de Charon. Mais toutes celles qui estoiee touchees d'une vraye repentance de leurs pechez, & colloquoient toute leur esperance en la clemence & bonté de Dieu, il les passoit volontiers. Tout cela ne tend qu'à nous rendre gens de bien; comme ainsi soit que la preud'homme est ordinairement accompagnée de ioye, de contentement en l'ame, & de confiance: & combien que nos forces soient trop debiles pour atteindre à ce poinct, toutefois quand nous y apportons vne bonne volonté, Dieu supplée à nos imperfections & à nos defauts.

*Explication Physique de Cerbere.*

CERBERE reçoit avec caresse les ames deualees aux Enfers: si puis après elles pensent sortir & retourner au monde, il leur fait tant de frayeurs par les abois espouuentables qu'elles n'osent crouler. Cela ne signifie rien autre que la nature des choses qui se plaît en la naissance des creatures, & se fâche de les voir mourir. Par tels contes les Anciens signifioient l'immortalité des ames: car les Pythagoriciens ont enseigné que les ames estoient de toute eternité, & qu'elles estoient transmises du cielés corps humains comme à des Enfers: à la venue desquelles nature s'esiouyt, & se contriste quand elles veulent retourner aux cieux.

*Explication Morale.*

CERBERE est l'auarice & cōuoitise des richesses qui les caresse à leur venue, mais s'afflige & se deult quand elle void faire des frais, fussent-ils necessaires. Il a plusieurs testes: d'autant que d'une seule source d'auarice decoulent plusieurs meschancetez: & nul ne peut estre en mesme temps auare & homme de bien; veu que l'auarice & la probité se font perpetuellement la guerre.

*Des Parques.*

LES Anciens ont tenu les Parques pour Deesses tres-puissantes, qui tintissent en leur subiection toutes creatures; & les ont dictes filles de Iupiter & de Themis, d'autât que selon la doctrine des Pythagoriciens, qui tenoiee que les ames ne fissent que passer de corps en corps, Dieu despartoit de chacune ame tel corps & telle condition que meritoit la premiere façon de viure qu'il auoit suiuy; ou parce que Dieu

par la sagesse recompensoit vn chacun selon ses merites, ou de salut, ou de supplice. Et d'autant que les Anciens ignoroient la cause de cette diuision, ils croyoient que tout se maniait à l'appetit du destin, ou selon l'ordonnance des Parques. Ainsi donc les plus sages d'entre-eux enseignans par causes inconnuës, que rien ne se passoit sinon par la prouidence de Dieu, ont laissé leur posterité heritiere de cette tradition touchant les Parques.

*Des Iuges Infernaux.*

ET pour montrer que ce n'estoit pas seulement durant cette vie, mais après la mort aussi, qu'un chacun receuoit le salaire de ses bien-faits, ou la punition de ses malefices, & que rien ne s'accomplissoit que Dieu n'en determinast; ils establirent des Iuges aux enfers pour faire vne exacte recherche de la vie que chacun auroit mené, & en prononcer tel arrest qu'ils trouueroient estre raisonnable. Car il n'estoit pas conuenable que les ames sortissent des Enfers pour rentrer en d'autres corps selon leurs merites, ou qu'elles fussent salairiées après leur mort sans auoir esté premierement iugees; & pour ce faire trois Iuges furent deputez, lesquels pource que tous pechez estoient curables ou incurables, veniels ou mortels, ils commandoient qu'on emmenast les ames guerissables en vn certain lieu, iusques à ce qu'elles fussent suffisamment purgees des taches & souilleures qu'elles auoient attiré de leurs pollutions humaines. Mais celles qui par la contagion de leurs forfaits estoient atteintes d'ulceres incurables, ils les faisoient ietter côme à la voirie en vn abyfme tres-profond qu'ils appelloient Tartare. Celles qui par grande innocence auoient vescu en sainteté & crainte de Dieu, & qui se trouuoient esloignées de toute ordure & pollution humaine, on les emmenoit en des lieux tres-plaisans, tant à cause de leur fertilité en toutes sortes de biens, que pour estre seitzuez sous vne perpetuelle temperature du ciel. Ainsi nous exhortoient les Anciens à bien religieusement viure: d'autant que si quelqu'un durant sa vie eschappe la punition de ses malefices, certes après sa mort il n'en pourra fuyr le supplice.

*Des Eumenides.*

MAIS afin que personne ne presumast de celer ses pechez, ces Iuges eurent pour ministres & executeurs de leur iustice les Furies hideuses & espouuentables, que les Grecs nomment Erynnés & Eumenides, lesquelles nous auons dit n'estre autre chose que les aiguillons & remords de conscience, estans filles de tels parents que nous auons ouy. Car personne n'a point de plus cruel bourreau ny de plus irreprochable tesmoin que sa propre conscience. Or pour dire en vn mot l'intention des Anciens en cette Fable, ils ont voulu signi-